

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 4 avril 2022 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Laflèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2022-04-68 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

2022-04-69 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2022-04-70 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Réjean Fournier le procès-verbal du 8 mars 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2022-04-71 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Comptes payés 9 mars au 3 avril 2022: | \$ 23, 619.15 |
| Salaire 9 mars au 4 avril 2022: | \$ 25, 909.33 |
| Comptes à payer du 4 avril 2022: | \$117, 641.08 |
| Prélèvement : | \$ 14, 629.65 |
| TOTAL : | \$181, 799.21 |

Céline Chayer
Directrice générale

2022-04-72 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2022-03 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter l'adoption du règlement no 2022-03 relatif à la prévention des incendies.

2022-04-73 - FACTURE 2021 À PAYER POUR LE SERVICE INCENDIE À MÊME L'AFFECTATION DU SURPLUS

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de payer les factures 2021 de Battleshield pour le service incendie à même l'affectation du surplus.

2022-04-74 - ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR DE LA CIE 9250-7896 QUÉBEC INC

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de signer l'entente de contribution pour fin de parc entre le promoteur de la Cie 9250-7896 Québec Inc. avec la Municipalité de Rivière-Beaudette.

2022-04-75 - SIGNATURE NOTAIRE AVEC LA CIE 9250-7896 QUÉBEC INC,

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Céline Chayer directrice générale ou Mme Linda Sauvé adjointe administrative et M. Le Maire Patrick Bousez ou M. Ghyslain Maheu Pro-Maire à signer l'entente avec la Cie 9250-7896 Québec Inc. chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

2022-04-76 - RAPPORT RELIÉ AUX CONTRATS PAR LES MUNICIPALITÉS

Le rapport déposé mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière.

2022-04-77 - EMBAUCHE POMPIÈRE ET POMPIER

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche d'Ariane Daoust et de Maxime Quesnel au sein du service incendie suite à la recommandation de M. Michel Bélanger directeur incendie.

2022-04-78 - DEMANDE DE PANCARTE D'ARRÊT

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de reporter les demandes pour étude des dossiers.

2022-04-79 - DEMANDE D'ANALYSE RÉSEAU ROUTIER À LA FQM

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la FQM pour faire une étude de l'état des rues de la Municipalité de Rivière-Beaudette.

2022-04-80 - RAPPORT DU MAIRE

M. Le Maire Patrick Bousez fait lecture du rapport sur la situation financière de la Municipalité. Ce rapport sera disponible sur notre site internet.

2022-04-81 - DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport d'audit de conformité – transmission des rapports financiers.

2022-04-82 - CONTRAT COLLECTE DE BRANCHES

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission d'Émondage Gauthier Inc. pour le déchetage des branches 3 fois pour l'année 2022.

2022-04-83 - AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2022-04 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT, LA CRÉATION ET LES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE AVEC DISPENSE DE LECTURE

Le conseiller Réjean Fournier donne avis de motion pour la présentation du règlement no 2022-04 relatif à l'établissement, la création et les interventions du service incendie avec dispense de lecture.

2022-04-84 - PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2022-04 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT, LA CRÉATION ET LES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Présentation du règlement no 2022-04 relatif à l'établissement, la création et les interventions du service incendie.

2022-04-85 - RÉOLUTION POUR ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

PROPOSÉ PAR : M. Ghyslain Maheu

APPUYÉ PAR : M. Daniel Laflèche

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective ;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2022-04-86 - AUGMENTATION DES HEURES DE TRAVAIL DE MME FRÉDÉRIQUE DUMUR

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyé par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter les heures de la bibliothécaire Mme Frédérique Dumur de 12 heures ½ à 23 heures pour travail de bureau.

2022-04-87 - OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL BC 2 SECTEUR ARCHAMBAULT

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyé par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service

de BC 2 pour la planification et outils de contrôle secteur Archambault au coût de \$21, 700.00.

2022-04-88 - DEMANDE D'INTERVENTION - HYDRO-QUÉBEC - VARIATIONS RÉCURRENTES DE TENSION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire informer de façon formelle la société Hydro-Québec de constatations de variation de tension récurrentes sur le réseau électrique desservant le territoire de la Municipalité de Rivière-Beaudette survenues au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE ces fluctuations entraînent plusieurs problématiques affectant le maintien du bon fonctionnement de certaines infrastructures municipales qui nécessitent des interventions humaines afin d'en rétablir l'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses pannes, interruptions de service, et fluctuations de tensions sur le réseau notamment dans le secteur Pointe-Lalonde, sur les rues René, Gabrielle, Clément, Lefebvre et des Viornes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs station de pompage individuelles ont été affectées, causant des dommages irréversibles sur celles-ci, causant des pertes financières importantes pour les équipements des citoyens et sur certains équipements municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un secteur de la rue Principale subit aussi des variantes de tension, localisée principalement à l'adresse 615 rue Principale causant des problématiques de démarrage d'équipements électriques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal requièrent ainsi de la société Hydro-Québec de voir à réaliser sans délai les études et interventions jugées nécessaires afin de palier à ces malheureuses situations et régler de façon durable ces variations de tension électrique sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Beaudette;

Il est résolu à l'unanimité de demander à la société Hydro-Québec de voir à entreprendre et réaliser sans délai toutes les analyses et interventions jugées nécessaires afin d'enrayer de façon durable les variations et fluctuations de tension électrique quant au réseau desservant le territoire de la Municipalité de Rivière-Beaudette et de soumettre à cette dernière un plan d'action de même qu'un échéancier entourant les diverses interventions devant être réalisées sur ledit réseau, et ce, dans un délai maximal de 30 jours de la date de la présente résolution.

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution aux autorités de la société Hydro-Québec, pour traitement et suivi.

2022-04-89 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

Sur la proposition de Mme France Rivet appuyé par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aller en appel d'offre auprès d'une firme d'architecte pour plan et devis d'agrandissement/rénovation de la caserne incendie ainsi qu'un appel d'offre pour le projet d'entrepôt pour la voirie municipale.

2022-04-90 - GESTION DE LA COMPÉTENCE POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyé par M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité s'engage à céder à la

MRC Vaudreuil-Soulanges sa compétence pour la collecte et le transport des matières organiques.

2022-04-91 - DÉMISSION POMPIÈRE MATRICULE 4-45

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyé par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de la pompière matricule 4-45.

2022-04-92 - DEMANDE INSTALLATION LUMIÈRE AU LED

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer le remplacement de 50 lumières au sodium par des lumières au LED.

2022-04-93 - VARIA

Mme Julie Cyr donne de l'information sur l'activité de descente de Kayak qui aura lieu le 23 avril prochain.

2022-04-94 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Dossier Food truck

2022-04-95 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :49 heures.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.